

académie
Rennes

direction des services
départementaux
Finistère
Éducation
nationale

Cabinet

T 02 98 98 98 08

F 02 98 98 98 09

Ce.cab29@ac-rennes.fr

1 Boulevard du Finistère
CS 45033
29558 Quimper
cedex 9

www.ac-rennes.fr

L'Inspectrice d'académie - Directrice académique des
services départementaux de l'Education nationale

à

Madame Seven, secrétaire départementale SE-UNSA
29@se-uns.org

Quimper, le 30 mars 2020

Madame,

J'ai bien reçu votre courrier du 27 mars auquel je souhaite apporter réponse à vos multiples interrogations dans les meilleurs délais.

Tout d'abord, je tiens à confirmer une mobilisation exemplaire des professeurs des écoles du département que ce soit pour assurer la continuité pédagogique des élèves qui leur sont ordinairement confiés et pour contribuer, sur la base du volontariat, à l'accueil des enfants de parents soignants. Je souhaite vivement les en remercier dans cette période où nous mettons en œuvre des modes de fonctionnement inhabituels.

Les inspecteurs de circonscription du premier degré sont également mobilisés sur ces deux champs ainsi que sur le dialogue avec les conseillers techniques de santé (infirmier et médecin) et les collectivités territoriales pour que la sécurité sanitaire des professeurs volontaires et des élèves qu'ils encadrent soit assurée. Les consignes à appliquer ainsi que les gestes barrières ont été diffusés par voie électronique (foire aux questions mise à jour régulièrement sur le site du ministère, fiche diffusée via Toutatice). Un rappel de ces recommandations pour l'accueil des enfants de soignants dans les écoles va être mis en ligne sur Toutatice ce jour avec indication et coordonnées des personnels de santé : médecins et infirmiers de l'Education nationale qui peuvent apporter leur expertise aux équipes des écoles assurant cet accueil. Les Inspecteurs de l'Education nationale rappellent à chaque collectivité les obligations qui leur incombent en termes d'équipement, d'entretien et de désinfection des locaux.

Comme vous le savez, la continuité pédagogique est majoritairement mise en œuvre à distance, ce qui nécessite de s'appuyer sur la capacité des familles à travailler de cette manière. Pour les autres parents, qui pour diverses raisons n'entrent pas dans ce type de démarche, des dispositions sont à prendre dans chaque école pour qu'aucun élève et par conséquent aucune famille ne soit laissés sans accompagnement. Les processus de mise à disposition de documents écrits pour ces élèves peuvent être lourds comme vous le décrivez. Pour cette raison Monsieur le Ministre souhaite pouvoir proposer une solution via La Poste qui allège cette organisation et sécurise la transmission dans le contexte actuel de confinement.

Monsieur le Ministre comme Monsieur le Recteur et moi-même sommes particulièrement sensibles aux effets des réorganisations des modes de travail et de communication sur la santé

.../...

des enseignants. Une communication académique sur l'accompagnement et l'écoute des personnels qui en expriment le besoin est prévue très prochainement.

Dans les circonstances sanitaires actuelles, une nouvelle organisation de la formation CAPPEI a été annoncée aux professeurs des écoles concernés pour s'adapter aux circonstances et aux conditions sanitaires. Cette formation est académique et ces adaptations concernent les quatre départements. Le remplacement est organisé en fonction des nécessités de service liées à la spécificité des publics scolaires, ceci en lien avec les Inspecteurs de l'Education nationale CCPD et ASH. En conséquence, il n'est pas prévu de modification de cette organisation mais au regard des préoccupations que vous exprimez concernant les incidences de cette réorganisation, je les communique à la DAFPEN et au conseiller technique académique ASH.

Monsieur le Ministre souhaite sécuriser la rentrée scolaire 2020 ce qui nécessite de permettre aux enseignants qui souhaitent une mobilité de la préparer en amont sur des supports durables. Ceci pour le premier comme pour le second degré. Pour cette raison, les calendriers d'affectation des élèves sont maintenus et le mouvement des enseignants sera préparé dans des délais compatibles avec le nouveau contexte annoncé par Monsieur le Ministre ce même 27 mars.

Veillez recevoir, Madame la secrétaire départementale, l'expression de mes meilleures salutations.



Caroline LOMBARDI-PASQUIER